

N° 2024-108

OBJET :

Choix du lieu pour la réunion du
conseil communautaire du
11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Les Gets, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 mai 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard.

Résultat du vote :

votants :.....27
pour :.....27
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Josette VERNET à Jean-François BERGER,
- par Patrick BÉARD à Bernard FOURNET.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-11,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant que le siège administratif de la CCHC ne dispose pas d'une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaire,

Considérant que le conseil communautaire peut se réunir dans un autre lieu à condition que ce dernier se situe sur le territoire d'une de ses communes membres, qu'il permette l'accueil du public dans de bonnes conditions et que les élus en aient été informés,

Considérant la proposition de la commune de Lullin de mettre à disposition sa salle de Très-le-Mont pour la prochaine réunion du conseil communautaire prévue le 11 juin 2024,

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de tenir la réunion du 11 juin 2024 dans la salle de Très-le-Mont à Lullin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **autorise** le déroulement de la séance du conseil communautaire du 11 juin 2024 dans la salle de Très-le-Mont à Lullin,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

